



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE L'ILE DE VASSIVIERE POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION D'UN RESTAURANT

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite mettre à disposition sur son domaine public de l'Ile de Vassivière un immeuble et ses installations aux fins d'exploitation d'un restaurant. A cet effet, une procédure de mise en concurrence ad hoc est lancée.

1. Identification de l'organisme émetteur :

Région Nouvelle-Aquitaine

2. Objet de la mise en concurrence :

La présente mise en concurrence concerne une convention d'occupation du domaine public aux fins d'exploitation d'un restaurant.

Lieu d'exécution : Ile de Vassivière, commune de Beaumont du Lac (87120).

3. Procédure :

Convention d'occupation du domaine public, en application de la délégation donnée par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine à Monsieur le Président (délibération Séance Plénière du 4/01/2016 2016.5.SP) en vertu de laquelle ce dernier peut « décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans » et en application des articles L.2122-1-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques relatifs à la procédure de mise en concurrence du domaine public en vue d'une exploitation économique.

L'avis n'implique pas un marché public, ni une délégation de service public.

4. Caractéristiques principales :

La Région Nouvelle-Aquitaine mettra à la disposition de l'occupant le bâtiment et les installations de l'actuel restaurant.

La convention sera conclue à compter **de sa notification jusqu' à 5 ans après cette dernière au plus tard.**

Le candidat pourra, dans sa réponse, proposer une période plus courte de location du bâtiment et des installations.

En contrepartie, l'occupant versera à la Région Nouvelle-Aquitaine une redevance d'un montant annuel en partie fixe de 1500 €, complétée par une part variable, calculée en fonction du Chiffre d'affaires HT, dont le taux sera proposé par le candidat dans le cadre de son offre.

L'occupant précaire fait son affaire de l'obtention de toutes les autorisations administratives nécessaires à l'occupation des locaux conformément à leur affectation ainsi que les licences en rapport avec son activité.

5. Contenu du dossier de présentation des candidatures :

Les candidats devront remettre à la Région Nouvelle-Aquitaine un dossier composé des pièces suivantes :

- 1/ Une lettre de candidature signée par une personne ayant autorité pour engager le candidat ;
- 2/ L'identité administrative du candidat précisant s'il intervient à titre d'une société, seul ou en groupement ;
- 3/ Des renseignements permettant d'évaluer les capacités financières du candidat (chiffres d'affaires, bilan actifs...) ;
- 4/ La présentation des références du candidat ;
- 5/ Une présentation de l'organisation de la prestation ;
- 6/ Une proposition tarifaire des produits consommables proposés à la vente ;
- 7/ Une proposition de redevance en part variable (précision du taux) ;
- 8/ L'attestation de visite de site (le cas échéant).

6. Critères de sélection des candidats :

Le pouvoir adjudicateur sélectionnera l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le jugement des offres sera effectué selon les critères pondérés suivants :

- organisation de la prestation (40%) : le candidat précisera notamment les moyens affectés, la composition des menus, l'origine des produits ;
- les références du candidat (20%) ;
- tarifs des prestations (20%) ;
- taux de redevance en part variable (20%).

7. Retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation pourra être retiré auprès de la :

Région Nouvelle-Aquitaine

Unité Tourisme - site de Limoges -

27 boulevard de la Corderie CS 3116

87031 LIMOGES cedex

05 55 45 00 30

Et également sur le site internet : <https://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/>.

8. Date et heure limite de remise des candidatures :

29 mai 2020 à 16h00.

Tout dossier déposé après cette date sera déclaré hors délai et rejeté.

9. Modalités d'envoi des candidatures :

Les candidatures seront adressées, sous pli cacheté en recommandé, ou remises contre récépissé, à l'adresse suivante :

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Unité Tourisme -site de Limoges -

27 boulevard de la Corderie CS 3116

87031 LIMOGES cedex 1

Du lundi au vendredi de 8h30-12h00 ; 13h30-17h00

L'enveloppe extérieure devra porter la mention : « Candidature pour l'occupation temporaire du domaine public de l'Ile de Vassivière- restaurant » - NE PAS OUVRIR. Elle devra contenir les éléments du point 5.

Aucune transmission dématérialisée de l'offre n'est acceptée.

10. Renseignements complémentaires :

A la demande des candidats, des renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de l'Unité Tourisme du site de Limoges au 05 55 45 00 30.

Une visite sur les lieux est recommandée pour permettre au candidat de proposer une prestation adaptée. A cette fin, un rendez-vous doit être préalablement fixé auprès de l'Unité Tourisme du site de Limoges au 05 55 45 00 30.

11. Autres renseignements :

Les dossiers devront être rédigés en langue française.

L'unité monétaire demandée est l'Euro.